



1200038601

DATE DEPOT :	2012-01-03
NUMERO DE DEPOT :	2012R000386
N° GESTION :	2009B06969
N° SIREN :	511709677
DENOMINATION :	ADENES
ADRESSE :	03 rue de Stockholm 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2011/09/20
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

EC du 20.09.11 → NS
06 du —

ADENES
S.A.S au capital de 1 200 000 euros
Siège social : 3, rue de Stockholm
75008 PARIS
R.C.S PARIS : 511 709 677

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de PARIS
I M R
- 3 JAN. 2012
N° DEPOT 386

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2011

09B 6963

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport à la présente Assemblée décide, rétroactivement à compter de l'immatriculation de la société, d'étendre le domaine des transmissions d'actions non soumises à préemption et à agrément aux cessions d'actions PPE en faveur des sociétés régionales ELEX, et de modifier comme suit les articles 15.2.1 et 15.3.1.1 des statuts de la société :

15.2.1 : Cas où les mutations d'actions ne sont pas soumises au droit de préemption

Ne sont toutefois pas soumis au droit de préemption défini par le présent article :

- les transferts d'actions par un associé à une société qu'il contrôle directement ou indirectement, ou à une société qui le contrôle à plus de 99 % du capital et des droits de vote ;
- les transferts d'actions des porteurs d'actions de catégorie PPE à la société régionale ELEX.

Néanmoins, tout projet de transmission à titre onéreux, qu'il soit ou non soumis au droit de préemption, doit faire l'objet d'une information dans les conditions prévues à l'article 15.2.2. ci-après.

15.3.1.1 : Cas où les mutations d'actions ne sont pas soumises à agrément

Ne sont pas soumis à la procédure d'agrément définie par le présent article :

- les transferts d'actions par un associé à une société qu'il contrôle, ou qui le contrôle, directement ou indirectement, à plus de 99 % du capital et des droits de vote ;
- les transferts d'actions des porteurs d'actions de catégorie PPE à la société régionale ELEX.

Cette résolution, mises aux voix, ayant obtenu :

1 200 000 voix pour,

0 voix contre,

0 abstention,

est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mises aux voix, ayant obtenu :

1 200 000 voix pour,

0 voix contre,

0 abstention,

est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME PAR LE DIRECTEUR GENERAL
Xavier RAMOND